

ici,

**LA MALTRAITANCE,
C'EST**

NON



SOYONS VIGILANTS :

- Je m'informe ;
- J'écoute et j'observe ;
- Je consulte la Politique de lutte contre la maltraitance de l'établissement.

PASSONS À L'ACTION :

- J'en parle à un intervenant ou à un gestionnaire ;
- Je consulte la Ligne Aide Abus Aînés au **1 888 489-2287** ;
- J'appelle les services d'urgence, si nécessaire ;
- Pour toutes plaintes ou signalement, je contacte le commissaire aux plaintes et à la qualité des services :

1 877 986-3587

commissaire.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca

**CONTRE LA
MALTRAITANCE
AGISSEONS**